

Compte-rendu du 5 à 7 de l'éolien, 4 juillet 2016, salle des Quais à Grandson, 17h à 19h30, 78 participants

« Faune ailée et énergie éolienne »

Contenu des présentations :

Impacts des éoliennes sur la faune ailée – François Turrian, ASPO/BirdLife Suisse

François Turrian décrit les différents types d'impacts générés par les éoliennes sur la faune ailée. Ces impacts peuvent être directs (collisions), indirects (dérangements) ou affecter l'habitat (perte d'habitat). La répartition ainsi que les types d'impacts touchant les espèces ayant été traités dans l'étude « Etude des risques d'impacts sur la faune ailée » sont ensuite présentés. Le principe de la cascade de mesures (éviter, réduire, remplacer) selon l'Art.18 de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) est également rappelé. François Turrian avance que les mesures d'évitement des impacts – soit la réduction du nombre de machine ou le renoncement- sont souvent négligées dans le cadre des projets éoliens en cours de développement. D'autre part, il considère que des mesures de remplacement pertinentes ne sont pas aisées à mettre en place et leur mise en œuvre ne justifie pas les atteintes. Une planification soignée et rigoureuse est donc indispensable et le standard des rapports d'impact sur l'environnement (RIE) doit être élevé. Enfin, selon l'orateur un bon projet éolien est un projet qui respecte avant tout la loi et les directives en vigueur.

Position de Pro Natura Vaud sur l'éolien – Michel Bongard, Pro Natura Vaud

Michel Bongard précise la position de l'association Pro Natura Vaud vis-à-vis de la politique vaudoise de développement de l'éolien. Il souligne que les nouvelles infrastructures de production électrique ne doivent pas être construites au détriment de la nature et du paysage. Les paysages de l'Inventaire fédéral des paysages d'importance nationale (IFP) doivent rester protégés selon l'association qui considère qu'il faut donc renoncer à installer des éoliennes dans ces zones. Pro Natura Vaud juge que la transition énergétique devrait se faire en priorité via le développement d'installations solaires en milieu bâti, qui ont un impact sur le paysage tout à fait acceptable.

Position du WWF Vaud sur l'éolien – Lucie Dupertuis, WWF Vaud

Lucie Dupertuis explicite la position du WWF Vaud sur les parcs éoliens du canton de Vaud. L'éolien a clairement un rôle à jouer du point de vue de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Selon l'association, 2 TWh issus de l'énergie éolienne peuvent être produit tout en respectant les composantes naturelles du territoire. Lucie Dupertuis souligne cependant la pesée d'intérêts difficile dans le cadre de ces projets et la nécessité de conserver une approche objective.

Etudes des risques d'impacts cumulés des éoliennes du Jura sur la faune ailée – Catherine Strehler Perrin et Elise Kaiser, Direction générale de l'environnement, canton de Vaud

Catherine Strehler Perrin rappelle la complexité de mise en œuvre des diverses politiques fédérales à incidence territoriale sur un seul et même territoire. La pratique actuelle démontre qu'une importance égale est donnée aux enjeux des différentes politiques sectorielles, celles-ci portant aussi bien sur l'énergie, la biodiversité que sur la sécurité. Dans le contexte des projets éoliens, les enjeux relatifs à la biodiversité sont particulièrement pris en compte au niveau cantonal, tant dans le Plan directeur cantonal qu'au niveau des parcs éoliens eux-mêmes. A cet effet, afin de qualifier et de quantifier l'impact sur la faune ailée (avifaune et chiroptères) causé par l'ensemble des parcs éoliens, le canton de Vaud a mandaté différents instituts et bureaux pour réaliser une évaluation de cet impact cumulé en prenant en compte les parcs vaudois, neuchâtelois et français de la chaîne jurassienne.

Elise Kaiser dresse le bilan de ce rapport, dont la publication est prévue en septembre 2016. Cette étude, portée par la Direction générale de l'environnement (DGE), est encadrée à part égale par des promoteurs éoliens et des associations de protection de la nature et du paysage. L'objectif de cette étude est de développer un outil d'aide à l'évaluation pour les espèces les plus impactées, tant en termes de collisions que de perte d'habitat. Suite aux premiers résultats, le canton de Vaud s'est engagé à mettre en place des mesures supplémentaires en cas de risque d'impact résiduel cumulé supérieur au niveau tolérable pour la dynamique naturelle des espèces retenues. Cette étude sera régulièrement mise à jour en fonction de l'évolution des parcs et des connaissances scientifiques des espèces analysées. Enfin, un groupe de suivi cantonal des impacts résiduels cumulés sera créé afin d'assurer la bonne mise en œuvre et le suivi des mesures cantonales prévues.

Discussion :

- 1) Un membre de l'audience interroge Elise Kaiser sur la manière dont a été fixé le seuil d'impact tolérable pour les espèces. Elise Kaiser explique que ces seuils découlent des modèles de population qui ont permis de simuler la dynamique des populations des espèces retenues. Le seuil a été calculé de manière à ce que la perte engendrée n'impacte pas la population de manière irréversible.
- 2) Un participant juge que les cartes des conflits potentiels entre l'énergie éolienne et les oiseaux, établies par la Station ornithologique suisse, ne sont pas suffisamment prises en compte dans le processus de planification et d'évaluation des parcs. Catherine Strehler Perrin rappelle que ces cartes font parties des Directives cantonales pour l'installation d'éoliennes de hauteur totale supérieure à 30 m. Les parcs vaudois doivent donc obligatoirement s'y référer lors de leur développement.
- 3) Un membre de l'audience juge que les études d'impacts sont insuffisantes concernant la migration de l'avifaune. Catherine Strehler Perrin explique qu'une étude de la Station ornithologique suisse sur la migration est actuellement en cours au parc éolien du Peuchapatte. De plus, les parcs éoliens vaudois sont de plus en plus nombreux à réaliser des

études sur la migration à l'aide de radar. François Turrian explique que les éoliennes de grande taille n'engendrent pas forcément plus d'impacts lors de la migration. Il ajoute qu'il faudrait idéalement des éoliennes équipées de système d'arrêt automatique en cas de flux importants d'oiseaux, mais ces machines sont actuellement des prototypes en phase de test.

- 4) Un participant juge que les efforts du canton pour assurer la transition énergétique devraient avant tout s'orienter en direction des installations hydrauliques et solaires. Laurent Balsiger, directeur de l'énergie, rappelle que le canton de Vaud soutient le solaire thermique depuis 2001 et que depuis 2006, les nouvelles constructions doivent couvrir au moins 30% de leurs besoins en eau chaude sanitaire par une énergie renouvelable. D'autre part, 30% de la consommation électrique actuelle du canton serait assurée si la totalité des toitures du canton était recouverte par des panneaux solaires photovoltaïques. L'éolien est donc parfaitement complémentaire à ces autres formes de production d'énergie.
- 5) Un participant interroge la position du canton de Vaud concernant les infrasons. Cornelis Neet évoque l'étude réalisée par l'association Paysage-Libre Vaud (PLVD) qui a été récemment transmise au Canton. Une rencontre est prévue prochainement avec les médecins et vétérinaires cantonaux ainsi que les membres de PLVD. Cornelis Neet précise cependant que selon de nombreuses études scientifiques réalisées dans le monde, la problématique des infrasons liés aux éoliennes n'est pour le moment pas avérée.

Prochain 5 à 7 de l'éolien :

La prochaine édition est prévue en novembre 2016.

Pour plus d'informations :

www.vd.ch/plateforme-eolienne

DGE-Direction de l'énergie, septembre 2016